



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

Comores

Question écrite n° 56324

Texte de la question

M. Jacques Godfrain attire l'attention de M. le ministre des affaires étrangères à propos de la politique du Gouvernement français à l'égard de la situation politique, économique et sociale de l'Etat comorien. En effet, l'Etat de droit, c'est-à-dire issu du suffrage universel à l'occasion d'élections libres, ne semble toujours pas être à l'ordre du jour des dirigeants actuels de ce pays, parvenus au pouvoir suite à un coup d'Etat. Dans un article récent, un proche du Gouvernement français, ancien Premier ministre, a déclaré son soutien à l'accord de Fomboni signé le 26 août 2000, cet accord ayant été signé par deux colonels, l'un séparatiste et l'autre putschiste. Il semblerait utile et positif pour le Gouvernement français de soutenir le retour à l'ordre constitutionnel, c'est-à-dire le retour au pouvoir des civils et de l'ordre républicain dans un esprit pacifique. Ceci correspond aux accords de Tananarive, signés en avril 1999 et reconnus exemplaires par la communauté internationale. Ces accords ont permis une avancée dans la direction de l'Etat de droit. Il lui demande, en conséquence, de bien vouloir lui préciser la position du Gouvernement français à ce sujet.

Texte de la réponse

La France ne peut se désintéresser du dossier comorien, notamment en raison de la proximité de Mayotte et de l'amitié ancienne qui la lie aux Comores. Depuis le début de la crise provoquée par les revendications indépendantistes d'Anjouanais, la France a exprimé son attachement à l'intégrité territoriale et à la souveraineté de la République fédérale islamique des Comores. Elle a privilégié trois axes d'effort qui sont l'appui à l'accord de Tananarive, le soutien à l'action de l'Organisation de l'unité africaine et la nécessité d'un retour à la légalité institutionnelle après le coup d'Etat du colonel Azali. La France estime que la solution au séparatisme anjouanais doit être trouvée dans la négociation. Elle souhaite que la dynamique de rapprochement entre les îles qui s'est fait jour - notamment par la déclaration de Fomboni, la tenue d'une commission institutionnelle tripartite et les rencontres entre gouvernement et opposition - permette à toutes les parties en présence de mettre un terme à la crise comorienne selon des modalités correspondant aux attentes de la communauté internationale, et en particulier de l'OUA, principalement en charge de ce dossier.

Données clés

Auteur : [M. Jacques Godfrain](#)

Circonscription : Aveyron (3^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 56324

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 8 janvier 2001, page 138

Réponse publiée le : 5 février 2001, page 771